ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 28747

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les perspectives de publication d'un décret ramenant l'âge minimum pour devenir pompier volontaire de dix-huit à seize ans, avec diverses mesures tendant à valoriser la carrière des volontaires et la mise en place de comités de centre, associant les maires, selon l'annonce faite le 27 septembre 2003. Les maires de France, à la veille de leur Congrès national, attendent avec intérêt les nouvelles dispositions tendant à rapprocher les volontaires de leur commune (La Lettre du maire, n° 1367, 30 septembre 2003).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les perspectives de publication d'un décret ramenant l'âge minimum pour devenir sapeurs-pompiers volontaires. Dans le cadre des mesures annoncées par le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales afin de développer et de fidéliser le volontariat, la parution du décret n° 2003-1141 du 28 novembre 2003, portant modification du décret 99-1039 du 10 décembre 1999, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, apporte des améliorations des conditions d'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire et permet ainsi le recrutement, dès l'âge de seize ans, et cela jusqu'à cinquante-cinq ans, sous réserve de conditions d'aptitude physique en rapport avec l'âge. De plus, dans un souci de rapprocher les élus des centres de secours et de leur fonctionnement, la création de comités de centre compétents a été prévue afin de donner un avis sur l'engagement ou le refus de renouvellement d'engagement, les propositions de changement de grade et la validation de l'expérience des sapeurs-pompiers volontaires. Ces mesures, ainsi que de nombreuses autres contenues dans ce décret, sont de nature à améliorer la gestion des sapeurs-pompiers volontaires à les fidéliser dans leur engagement.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28747
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8751
Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2653